

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

*Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 6 mai 2024 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.*

*Sont présents :*

*Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher, Valmond Lessard et Stéphane Paré.*

*Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Guy Roy, maire.*

*Est également présente, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Sylvie Mercier.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*Le maire fait l'ouverture de la séance.*

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.*

1. *Ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Adoption des procès-verbaux du 1<sup>er</sup> et du 8 avril 2024*
4. *Dépôt du rapport financier, le rapport du vérificateur externe pour l'année 2023 et adoption*
  - 4.1 *Mandat de vérification 2024*
5. *Lecture de la correspondance*
  - 5.1 *Résolution TECQ - programmation des travaux No 4 comportant des travaux réalisés véridiques*
  - 5.2 *Bilan incendie et premiers répondants du mois d'avril 2024*
  - 5.3 *Contrat de prêt, location du centre de formation (modules) service incendie*
  - 5.4 *Renouvellement de l'entente de tarification Caisse Desjardins*
  - 5.5 *Don paroisse St-Esprit-des-Pentecôtes*
  - 5.6 *Commandite tournoi de golf- Fondation Marc-André Jacques*
  - 5.7 *Commandite Bal des finissants des élèves de 6<sup>e</sup> année École Paul VI*
  - 5.8 *Commandite Défi-vélo David Nadeau*
  - 5.9 *Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'exploitation d'une gravière-sablière sur le lot 6 525 683 propriété de « Sirop des Appalaches »*
  - 5.10 *Élaboration d'un plan de signalisation, sentier des Mineurs - autorisation de signature*
  - 5.11 *Divers*
6. *Travaux publics*
  - 6.1 *Balayage des rues*
  - 6.2 *Débroussaillage*
  - 6.3 *Réparation machineries*
  - 6.4 *Divers*
7. *Soumission abat-poussière*

8. *Suivi des dossiers*
  - 8.1 *Offre d'emploi Directeur général et greffière-trésorière - proposition de services*
  - 8.2 *Réponse à notre demande de modification du schéma d'aménagement auprès de la MRC*
  - 8.3 *Souper des municipalités*
9. *Période de questions*
10. *Étude et adoption des comptes*
11. *Compte-rendu des comités*
12. *Questions diverses*
  - 12.1 *Autorisation à la directrice générale de retenir les services de professionnels pour la constitution d'un OBNL*
13. *Levée de la séance*

2024-05-4605

*Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté et que le point questions diverses demeure ouvert.*

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1<sup>er</sup> ET DU 8 AVRIL 2024**

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2024 au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

2024-05-4606

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril soit accepté.

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

2024-05-4607

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 8 avril soit accepté.

### **4. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023**

*Monsieur le maire dépose le rapport financier 2023 consolidé.*

2024-05-4608

*Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier 2023 déposé. Celui-ci a généré des revenus de 1 599 027 \$, des dépenses de 1 673 318 \$, du remboursement de la dette de 22 637 \$. De plus, la Municipalité a investi 56 142 \$, à même son budget de fonctionnement, pour des immobilisations totalisant 232 252 \$.*

#### **4.1 Mandat de vérification 2024**

2024-05-4609

*Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité que Raymond Chabot Grant Thornton soit nommé auditeur pour la vérification 2024.*

## 5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

*La directrice générale fait un rappel des rencontres qui auront lieu au mois de mai, soit le 13 mai, rencontre zoom à 9 hres avec AgriRécup concernant les plastiques agricoles et le 27 mai à 18h30 à la caserne incendie d'East Broughton avec le MAMH en lien avec le service incendie concernant la formation d'une régie.*

*De plus, la directrice générale a remis lors du caucus à tous les membres du conseil, la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 14 janvier 2019. Un rappel a été transmis par courriel à ceux qui ne l'ont pas signé, d'apposer leur signature après d'en avoir pris connaissance et de la remettre à la directrice générale.*

### 5.1 Résolution TECQ - programmation des travaux N° 4 comportant des travaux réalisés véridiques

#### ATTENDU QUE :

*La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;*

*La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;*

2024-05-4610

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Alain Faucher et résolu que :

- *La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;*
- *La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;*
- *La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;*

- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés et vérifiées et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

### **5.2 Bilan incendie et premiers répondants du mois d'avril 2024**

Le maire fait la lecture du bilan incendie et premiers répondants du mois d'avril 2024.

### **5.3 Contrat de prêt, location du centre de formation incendie (modules)**

**ATTENDU** qu'une demande a été déposée afin de louer à un tarif préférentiel le centre de formation détenu en partenariat entre les Municipalités d'Adstock, Sacré-Cœur-de-Jésus et East Broughton;

**ATTENDU** que les Municipalités d'Adstock et East Broughton acceptent de louer lesdits équipements;

**ATTENDU** que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus accepte les conditions établies;

2024-05-4611

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité que le maire de la Municipalité d'East Broughton et le directeur du service de sécurité incendie à signer le contrat de location avec M. Sébastien Roberge de «Environnement S-Air Inc. ci-après désigné l'Emprunteur.

### **5.4 Renouvellement de l'entente de tarification Caisse Desjardins**

**CONSIDÉRANT QUE** notre précédente entente arrive bientôt à échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** Desjardins nous a fait parvenir un renouvellement de l'entente de tarification 2024-2027;

2024-05-4612

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de tarification par Caisse Desjardins de la Région de Thetford, Desjardins Entreprises d'une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2027 moyennant des frais fixes mensuels de 100 \$ avec intérêts versés au compte avec opérations, à raison du taux préférentiel - 5% pour chacune des années incluses dans l'entente et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité.

### **5.5 Don paroisse St-Esprit-des-Pente-Côtes**

2024-05-4613

*Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière de Saint-Esprit des Pentes-Côtes en leur versant la somme de 50,00 \$ afin de les aider à amasser des fonds pour l'achat d'un robot tondeuse d'une valeur approximative de 6 000\$.*

### **5.6 Commandite tournoi de golf- Fondation Marc-André Jacques**

2024-05-4614

*Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus verse un montant de 300 \$ à la Fondation Marc-André Jacques pour la deuxième édition de leur tournoi de golf.*

### **5.7 Commandite Bal des finissants des élèves de 6<sup>e</sup> année École Paul VI**

2024-05-4615

*Il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de commandite du Comité du bal des finissants de l'école Paul VI en leur attribuant la somme de 150,00\$ pour souligner la fin de cette étape en leur réservant une belle soirée.*

### **5.8 Commandite Défi-vélo David Nadeau**

2024-05-4616

*Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer pour un montant de 1 000\$ comme commanditaire dans la catégorie Or au Défi Vélo David Nadeau qui se tiendra le 6 juillet 2024.*

### **5.9 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'exploitation d'une gravière-sablière sur le lot 6 525 683 propriété de «Sirop des Appalaches»**

#### **Déclaration d'intérêt pécuniaire particulier et abstention de voter**

*« Le conseiller, M. Stéphane Paré déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la question soumise au conseil, soit la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'exploitation d'une gravière-sablière sur le lot 6 525 683 étant donné que celui-ci est propriétaire du lot visé.*

**ATTENDU QUE** la Compagnie Sirop des Appalaches Inc. désire présenter une demande à la CPTAQ pour le renouvellement de l'exploitation de la gravière-sablière localisée sur le lot 6 525 683;

**ATTENDU QUE** cette demande d'exploitation d'une gravière-sablière fait suite à une reconnaissance de droit acquis à la suite de la décision 444819;

**ATTENDU QUE** la gravière-sablière localisée sur le lot 6 525 683 vise une superficie de 4,85 hectares comprenant le chemin d'accès de 350 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** la décision 444819 autorisait l'exploitation de la gravière-sablière d'une superficie approximative de 750 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit motiver sa recommandation selon les critères de l'article 62 de la Loi sur le territoire agricole et des activités agricoles;

- Le potentiel des sols est de classe 5 et 7 selon les données de l'inventaire des terres du Canada. Ces sols présentant des limitations très sérieuses dû au relief et au sol pierreux.
- Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles avoisinantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur la possibilités d'utilisation agricoles des lots avoisinants sont jugées presque nulles.
- L'aire retenue pour l'exploitation de la gravière-sablière n'impactera pas la culture et l'exploitation réalisée sur la propriété.
- Le projet comporte peu de contrainte et d'effet résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement, et plus particulièrement pour les établissements de production animales.
- Le peu d'activités agricoles dans ce secteur rend sans effet la disponibilité de d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.
- Cette autorisation aura peu d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.
- Cette autorisation aura peu d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol.
- Une activité économique supplémentaire découlera de cette demande d'Autorisation.
- Cette autorisation aura un impact positif sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la communauté.

**ATTENDU QUE** le projet est conforme au règlement de zonage de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus

2024-05-4617

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus appuie la demande que Sirop des Appalaches Inc. présente à la CPTAQ afin d'obtenir le renouvellement de l'exploitation de la gravière-sablière localisée sur le lot 6 525 683.

### **5.10 Élaboration d'un plan de signalisation, sentier des Mineurs - autorisation de signature**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'offre de produits et services avait été demandé à Rando Québec en novembre 2023 concernant l'élaboration d'un plan de signalisation pour l'ensemble du réseau de sentiers au Sentier des mineurs et le club de ski de fond et de raquettes La Balade;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus désire aller de l'avant avec l'aménagement et l'amélioration des sentiers;

2024-05-4618

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à signer l'offre de Rando Québec pour l'élaboration d'un plan de signalisation au montant de 5 418,51\$ taxes incluses.

### **5.11 DIVERS**

- **Demande d'appuyer les résolutions adoptées par la MRC de Bellechasse et ses municipalités et de soutenir la lettre citoyenne envoyée au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, concernant la fermeture des guichets automatiques et des services courants.**

**ATTENDU QUE** la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre municipalité compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre municipalité ;

**ATTENDU QUE** près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

**ATTENDU QUE** notre municipalité souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

2024-05-4619

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus joigne sa signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté.

Il est aussi résolu que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

– **DRAPEAUX**

2024-05-4620

*Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à procéder à la commande de 4 drapeaux arborant le logo de la municipalité auprès de Création Infoplus au prix de 240\$ chacun plus taxes.*

**6. TRAVAUX PUBLICS**

**6.1 Balayage des rues**

2024-05-4621

*Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une demande soit faite à la municipalité d'East Broughton pour que le balayage des rues de notre municipalité soit fait par leurs employés.*

**6.2 Débroussaillage**

2024-05-4622

*Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Adam Vachon de procéder au débroussaillage des fossés au taux suivant :*

- *Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds au taux 117,75 \$/hre et débroussailleuse avec mat de 27 à 33 pieds au taux de 122,75 \$/hre, taxes en sus.*

**6.3 Réparation machineries**

*Le responsable des travaux publics fait un compte-rendu aux membres du conseil des réparations qui ont été effectuées sur la machinerie et les avise des autres réparations à venir.*

*Ils demandent au responsable de faire un comparatif des prix pour la réparation de la transmission de nouvelle génération de la niveleuse.*

**6.4 Divers**

– **Location d'une niveleuse**

*À la suite du problème survenue à la niveleuse, le responsable des travaux publics a dû procéder à une location étant donné que nos chemins demandaient beaucoup de réparation. La location s'est effectuée auprès de «Location loader Québec» au prix de 2 250\$/ semaine équivalent à 45 hres plus les frais de transport de 1 600\$ aller/retour.*

*Aucunes autres questions ne sont demandées au responsable des travaux publics.*

**7. SOUMISSION ABAT-POUSSIÈRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a procédé par appel d'offres sur invitation pour l'achat d'abat poussière pour l'année 2024;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres contenait 2 options soit l'option 1 correspondant à la fourniture et à la livraison au garage municipal de 200 000 litres d'abat-poussière ainsi que la location d'une citerne de minimum 45 000 litres. Soit l'option 2 concernant la fourniture et l'épandage sur le territoire de la municipalité.

**ATTENDU QUE** trois soumissions ont été déposées soit celle de «Les Entreprises Bourget, Groupe Somavrac et Sel Icecat»;

2024-05-4623

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que SEL ICECAT INC. soit retenue avec l'option 1 correspondant à la fourniture et la livraison de 200 000 litres d'abat-poussière ainsi que la location d'une citerne de 80 000 litres au montant de 91 520,10\$ plus taxes.

## **8. SUIVI DES DOSSIERS**

### **8.1 Offre d'emploi Directeur général et greffier-trésorier - proposition de services**

2024-05-4624

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de Marc-André Paré consultants Inc. soit pour la présélection des candidatures et tableau d'analyse, préparation des outils de sélection et préparation des dossiers de candidature et les entrevues au montant de 750\$ plus taxes concernant l'offre d'emploi Directeur général et greffier-trésorier

### **8.2 Réponse à notre demande de modification du schéma d'aménagement auprès de la MRC**

Le maire fait la lecture de la lettre que nous avons reçu de la MRC des Appalaches concernant notre demande de modification du schéma d'aménagement «résolution 2024-03-4584» afin de considérer les activités récréotouristiques du site Le sentier de mineurs. La MRC ne procédera pas à une modification du schéma individuellement toutefois, notre demande sera conservée pour une analyse plus régionale lors de la révision du schéma d'aménagement de la MRC.

### **8.3 Souper des municipalités**

Le souper des municipalités aura lieu cette année le vendredi 17 mai, à compter de 18h00, à la salle municipale Gérald McKenzie de l'édifice municipal de Sainte-Praxède.

2024-05-4625

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité débourse le coût du repas de 60\$ par personne à ceux qui désirent y participer. Pour l'instant, 2 conseillers ont confirmé leur présence.

## **9. PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question n'a été transmise

## 10. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois d'avril 2024 :

Salaire du mois d'avril 2024	14 022,50 \$
------------------------------	--------------

Comptes à payer :

M2400020	528,88 \$
C2400021 à C2400023	285,75 \$
L2400043 à L2400054	18 371,98 \$
P2400103 à P2400132	83 977,39 \$

2024-05-4626

Les comptes sont acceptés excepté les 2 factures de l'architecte dû à la municipalité d'East Broughton au montant de 3 534,28\$. Le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers.

## 11. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

- **Autorisation de signature du protocole d'entente Fonds régions et ruralité Volet 3 Innovation plein air 2023-2025**

2024-05-4627

Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente d'aide financière entre la MRC des Appalaches et la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus dont les conditions relatives à l'octroi et aux versements des sommes consenties ainsi que les mécanismes de contrôle et de reddition de comptes y sont prévues.

## 12. QUESTIONS DIVERSES

### 12.1 Autorisation à la directrice générale de retenir les services de professionnels pour la constitution d'un OBNL

2024-05-4628

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale de retenir les services professionnels pour la constitution d'un OBNL.

### 12.2 Demande pour niveler dans le stationnement de la caserne incendie

2024-05-4629

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser notre responsable des travaux publics d'envoyer un employé de voirie niveler dans le stationnement de la caserne incendie.

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-05-4630

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(Signé)

Guy Roy  
Maire

(Signé)

Sylvie Mercier  
Dir. générale/greffière trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses de la résolution suivante : 2024-05-4612, 4613, 4614, 4615, 4616, 4618, 4620, 4621, 4622, 4623, 4624, 4625, 4626 et 4628.